

APPRENTISSAGE/ PROFESSIONNALISATION

Devenir expert-comptable par l'alternance

Vous voulez acquérir une qualification par une formation en école et, en alternance, une expérience professionnelle en entreprise ? L'Intec vous propose deux types de formations adaptées : en apprentissage et en professionnalisation.

Les formations en contrat d'apprentissage

Conditions à remplir :

être âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat pour les résident-e-s d'Île-de-France
les candidats de nationalité étrangère, hors Union européenne, doivent obligatoirement disposer d'un titre les autorisant à travailler à temps plein

Téléchargez les dossiers de candidature

+ [En savoir plus sur les formations en apprentissage à l'Intec](#)

Les formations en contrat de professionnalisation

Conditions à remplir :

avoir de 16 à 25 ans révolus, pour compléter sa formation initiale ;
être âgé de 26 ans et plus et inscrit-e sur la liste des demandeurs d'emploi gérée par le Pôle Emploi.

+ [En savoir plus sur les contrats de professionnalisation à l'Intec](#)





« A l'Intec, on bénéficie de la **double approche** **aux examens** et l'enseignement permet d'avoir **une approche** **la comptabilité adaptée au contexte** **à l'entreprise**. On dispose de ressources nécessaires et les liens se font entre la théorie et la pratique !

<http://intec.cnam.fr/devenir-expert-comptable-par-l-alternance-800140.kjsp?RH=Modes>